



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES
DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2025

Le Conseil d'administration s'est réuni le quinze du mois d'avril deux mil vingt-cinq à 18h heures et 30 minutes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : M. MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE Nathalie, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, membres élus.

: Mme OURKHIA Annette, M. SAMARAN Max, Mme ALDASORO Sylvie, membres nommés.

Secrétaire de séance : Mme BONNARDET Marlène

Absents excusés :

M. AGUERRE Roger

Mme GRACIET Danièle

Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier

Mme HIRIBARREN Marie

Mme MEILLEURAT Martine

Mme SALABERRY PICOT Victoire

Mme THOMAS Nélize

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 11 avril 2025

Nombre de membres présents : 10

Date d'affichage : 11 avril 2025

Nombre de membres ayant pris part au vote : 11

Pour : 11 Contre : Abstention :

Délibération n° 2025/15

EHPAD Adarpea : Affectation du résultat 2023 des sections « hébergement » « soins-dépendance »

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'administration qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la section « soins – dépendance ».

Dans le rapport de l'ERRD 2023, du 18 mars 2025, le Conseil départemental précise que pour la section « soins -dépendance » le résultat de l'exercice 2023, à affecter est arrêté de la façon suivante :

RESULTATS A AFFECTER	
Budget « Soins – Dépendance » 1068632	5 678.62 €
Réserve de compensation	Article 1068632 5 678.62€

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'administration qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la section « hébergement ».

Dans le rapport de l'ERRD 2023, du 18 mars 2025, le Conseil départemental précise que pour la section « hébergement » le résultat de l'exercice 2023, à affecter est arrêté de la façon suivante :

RESULTATS A AFFECTER	
Budget « Hébergement » 1068631	- 6 407.43€
Réserve de compensation	Article 1068631 - 6 407.43 €

Après avoir entendu les explications, le Conseil d'administration :

VALIDE l'affectation du résultat de l'exercice 2023 de la section « soins- dépendance », et de la section « hébergement »

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les opérations administratives, comptables et budgétaires correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
64200 ARCANGUES

M. Philippe ECHEVERRIA

La secrétaire de séance,



Mme Marlène BONNARDET